



ARRÊTÉ

Fermeture temporaire des terrains engazonnés de football et
rugby.
Complexes sportifs de Vabre, du Trauc et de Paul Lignon.
Du 08 janvier 2026 au 12 janvier 2026

N° AG 2026 - 0026

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code général des collectivités territoriales, ensemble les articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Considérant que le Maire est tenu d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique sur le territoire communal au moyen de mesures de police administrative,

Considérant l'état des terrains engazonnés et synthétiques de football et de rugby, des complexes sportifs de Vabre et du Trauc rendus dangereux et inutilisables en raison des conditions climatiques,

Arrête

Article 1 - Fermeture des terrains de football, des complexes sportifs de Vabre, du Trauc et de Paul Lignon.

Du 08 janvier 2026, 8h00, au 12 janvier 2026, 10h00, et ce en raison des conditions climatiques, les terrains engazonnés de football et de rugby, des complexes sportifs de Vabre, du Trauc et de Paul Lignon seront fermés et interdits à toutes pratiques sportives, en entraînements comme en matchs officiels.

Article 2 - La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télerecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Article 3 - Le Directeur Général des Services Communaux et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète de l'Aveyron et à Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique.

Rodez, le 09 janvier 2026

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté
Transmis en Préfecture le 09 janvier 2026
Publié le 09 janvier 2026

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Signé : Monique BULTEL-HÉRMENT
Acte dématérialisé